

PREIXAN INFOS

SEPTEMBRE 2013, N° 108

www.preixan.com



EDITO

Faisant suite à l'édito du Preixan Infos d'août, je vous confirme que la rentrée scolaire s'est bien passée à Preixan avec l'ouverture d'une nouvelle classe.

Les effectifs sont les suivants :

- classe de Mme SARDA IPS-PS-MS : 29 enfants,
 - classe de Mme MERLE GS-CE : 27 enfants,
 - classe de Mme IVALDI CE1-CE2 : 25 enfants,
- soit un total de 81 enfants scolarisés dans la nouvelle école de Preixan prévue pour accueillir 85 enfants.

L'inauguration du samedi 7 septembre 2013 s'est bien déroulée en présence de personnalités, Monsieur le Député, Jean-Paul Dupré, Messieurs les Maires de Rouffiac d'Aude, de Roullens, de Lavalette et de Villeneuve-les-Montréals,

Monsieur Daniel Iché, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais, Monsieur Éric Peilhe, Directeur du C.I.A.S., un représentant de la Communauté de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Limoux et de Monsieur Jean-Luc Raynaud, Architecte, son équipe et des entrepreneurs qui ont réalisé cette construction, ainsi que de nombreux parents et habitants des deux villages du RPI.

Espérons que cette nouvelle école permettra aux enfants de travailler dans de bonnes conditions.

Amicalement.

Daniel Barcelo, Maire de Preixan.

AGENDA ...

- **Dimanche 29 septembre** : Journée d'ouverture de l'Association Sportive et Culturelle de Preixan au foyer
- **Samedi 5 octobre** : Reprise des concours de belote de l'ASCP
- **Vendredi 18 octobre** : Soirée des vendanges au restaurant « le Relais de Preixan »
- **Mercredi 30 octobre** : Date limite d'inscription au voyage en Normandie de M. JEAN Gérard

RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN - JEUNES NÉS EN 1997

Tous les jeunes gens, filles et garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1997, ont l'**obligation de se faire recenser** dès leur date anniversaire et avant le 31 décembre 2013 au secrétariat de mairie.

ARBRE - RELATIONS DE VOISINAGE

Plantation d'arbres près du mur mitoyen ou à la limite non matérialisée

Les règles :

1. En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
2. À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du Code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
 - Plantés à **2 m** de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser 2 m de hauteur ;
 - Plantés à **50 cm** de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas 2 m.
3. La distance se calcule du centre de l'arbre à la ligne séparative des terrains.
4. Pour les arbres, arbustes **plantés en espalier** de chaque côté du mur, il n'y a aucune distance à observer si la plantation ne dépasse pas la crête du mur.

Application des règles :

1. Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (Art. 672 du Code civil).
2. Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
3. Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Quels sont les droits du voisin si les distances de plantation ne sont pas respectées ?

(Art. 672 du Code civil) : Le voisin peut exiger que les arbres ou arbustes soient arrachés ou réduits à la hauteur légale. Cependant, le même article énonce trois exceptions qui permettent de sauvegarder les plantations malgré l'infraction constatée :

- Existence d'un titre : c'est un acte authentique (publié à la Conservation des hypothèques) qui concrétise un accord entre voisins.
- Destination de père de famille : ce terme peu explicite se réfère au cas où la division d'une parcelle a entraîné de fait un respect des distances de plantation.
- Prescription trentenaire : le non respect des distances légales existe depuis plus de 30 ans sans que le voisin n'ait émis la moindre contestation.

Si les plantations empiètent sur la propriété du voisin, celui-ci dispose du droit d'exiger que les branches soient coupées, et il a le droit de couper lui-même les racines jusqu'à la limite séparative (Art. 673). **Attention !** Couper soi-même les racines peut mettre en danger la vie de l'arbre, causer un préjudice ; c'est un acte qui engage votre responsabilité.

Quel est la responsabilité du propriétaire en cas de dommages ?

Le propriétaire a la responsabilité des dommages causés par un arbre qui lui appartient. Les articles 1382 à 1384 du Code civil régissent la nature de cette responsabilité (responsabilité pour faute ou pour risque). Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

EDF : pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout accident du système électrique, le concessionnaire est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages (Loi du 15.06.1906 sur les distributions d'énergie, Art. 12).

France Télécom peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.

Voirie : le Code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de 2 m de la limite du domaine public. Il impose aussi des servitudes de visibilité aux endroits dangereux.

Comment mesure-t-on la distance de plantation ?

La jurisprudence considère que la mesure doit être effectuée, à partir du centre du tronc, pris au niveau du sol, jusqu'à la limite séparative des propriétés.



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES - AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un **devoir civique**, mais résulte également d'une **obligation légale** en vertu de l'article L.9 du Code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. **Les inscriptions déposées en 2013 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2014.**

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur, devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit, doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires à la mairie.



PARTICIPEZ AU DÉFI « FAMILLES à ÉNERGIE POSITIVE »

Dans la continuité du **Plan Climat Énergie Territorial**, Carcassonne Agglo et l'Espace Info Énergie du CAUE de l'Aude vous proposent de participer gratuitement au défi « Familles à Énergie Positive ».

- Qu'est-ce que c'est ?
Il s'agit de familles qui se regroupent pour former une équipe et font le pari d'atteindre 8 % d'économie d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Accompagnée par un capitaine durant toute la durée du défi, chaque équipe essaie d'économiser le plus d'énergie possible à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique.
- Pourquoi participer ?
 - Pour regarder de plus près ses consommations d'énergie et réaliser des économies. (les participants économisent en moyenne 200 € sur leurs factures d'énergie !),
 - Pour agir concrètement et efficacement pour l'environnement,
 - Pour bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes et d'outils spécifiques,
 - Pour partager des moments ludiques et utiles avec les autres participants.
- Comment ça marche ?
 - Inscrivez-vous dès maintenant, seul ou avec vos voisins, amis, collègues, en contactant l'Espace Info Énergie au 04 68 11 56 29 ou sur le site : www.familles-a-energie-positive.fr
 - Démarrer le défi en novembre en adoptant quelques gestes d'économie d'énergie et en relevant vos consommations de temps en temps pour voir les progrès réalisés.
 - Participez aux moments conviviaux qui seront organisés durant le défi pour échanger ensemble sur les résultats de « Familles à Énergie Positive ».



Relevez le défi à nos côtés !

En attendant, n'hésitez pas à appeler l'Espace Info Énergie Positive pour plus de renseignements.



La Route Nationale 118

à l'aide des archives départementales

Le magazine « Perspectives » édité par le Conseil Général évoque en ce mois de septembre les projets « Aude 2030 ». Dans la rubrique routière concernant la route RD 118, il y a un projet estimé à 35 M€ avec la poursuite de la mise 2x2 voies entre Limoux et Carcassonne. Il s'agit bien sûr de la route qui traverse la commune en bordure d'Aude, et qui est de plus en plus fréquentée et où un radar a été installé au-dessus du Thou.

Nous allons revenir en arrière pour parler de la Route Départementale 118 que nos parents ont connue en Route Nationale 118 et qu'au début du 19^{ème} siècle on appelait Route Impériale 118 d'Albi à l'Espagne.

Preixan, village situé entre Carcassonne et Limoux, n'a jamais été enclavé, il était desservi par cette route nationale 118. Dans les années 1800, cette route impériale 118 traversait Preixan dans la Grand'Rue pour rejoindre Rouffiac. À cette époque-là, la Grand'Rue n'avait à ses côtés, ni maison d'habitation, ni Mairie, mais seulement des remises, des écuries, des bergeries, des trous à fumier, le tout, dans un désordre total. Vers 1820, les services de l'État se sont intéressés à cette traversée de Preixan et ont prôné la démolition des granges qui gênaient, qui obstruaient le passage et qui rendaient absolument impossible le croisement de deux voitures hippomobiles.

Deux services de transport en diligence desservaient notre commune : Mme Marty de Carcassonne assurait quotidiennement la liaison Toulouse-Carcassonne-Limoux-Perpignan et retour. Mr Bertrand de Limoux dit « Froumachairé » possédait deux diligences qui assuraient la correspondance entre Carcassonne et Limoux. Des écrits expliquent l'arrivée de la diligence qui pénètre dans le village. Le cocher emballe ses chevaux, la mèche du fouet claque sèchement, les grelots s'agitent et les enfants se pressent près du marchepied par curiosité. Un transport en diligence n'était pas à la portée de toutes les bourses.

Cette traversée du village n'étant plus adaptée à la circulation croissante, en 1844, le sous-secrétaire d'État des travaux publics annonça la rectification de la route nationale 118.

Ce sera pour Preixan la déviation de la route qui désormais passera sous le village en rejoignant Rouffiac par le bord d'Aude. Le tracé de la route a pour appellation « Rectification de la route 118 entre le Pont du Pontil et le Pont de Cayrol situé à proximité de Rouffiac. » Plus de 20 propriétaires ont vendu à l'État les parcelles où devait s'implanter la nouvelle route. L'évaluation a donné lieu à de nombreuses querelles car la terre de la plaine était fertile.



Bertrand Guiraud fut à l'origine d'une pétition qui demandait une somme supérieure aux estimations de l'État. L'arrachage des oliviers qui avaient survécu au froid de 1709 et l'abattage des peupliers d'Italie centenaires appartenant à Pierre Maynadier, dit « Prunel », traumatisèrent les Anciens. Les vignes étaient rares à cet endroit-là, seul Charles Ventresque, charron, possédait quelques ceps.

Après ce contentieux sur la valeur des terres, les travaux purent commencer et durèrent plusieurs années. Au départ de la route au Pontil, le Faubourg actuel fut défriché et une voie fut créée. Ce faubourg des années 1800 à 1845 était une terre labourable avec des granges qui appartenaient à Pascal Baichère, négociant et maire de Preixan. La percée du Faubourg élimina la précédente route impériale qui passait dans la plaine de Preixan dans le champ de Roques et qui montait au village par le Chemin des Piboules.

Les entrepreneurs Axat et Bavres de l'Ariège achevèrent la rectification de la route impériale le 7 décembre 1854. Quelques mois plus tard, en mai 1855, de violentes pluies dégradèrent l'ouvrage de Preixan à Rouffiac. De nombreuses imperfections apparurent et l'État mit en demeure les entreprises de réparer et d'exécuter les travaux immédiatement. Six hommes et vingt femmes travaillèrent sur la voie pour que tout cela ne se reproduise plus.

.../ Après la mise en service de la nouvelle route, le village retrouva son calme, la route impériale 118 devint une rue du village et en direction de Rouffiac, un chemin rural. Le centre du village connut durant cette période de gros chantiers en 1856, 1857, 1858, avec la démolition des ruines du Château-fort et la construction sur le même site, de l'église, dédiée à St Jean l'Évangéliste ; la précédente église, St Félix, qui jouxtait le Château, a été démolie. Dans la Grand'Rue, il y eut plusieurs projets de construction nouvelle, avec l'accord des services de l'État, qui vérifièrent un alignement parfait. Le premier permis de construire fut délivré à Auguste Guiraud, aïeul de Jacqueline Dufis, pour sa maison d'habitation près du cimetière.

Pierre Guiraud, Jean Vilhac et Pascal Baichère furent les maires de Preixan en exercice durant cette période du milieu du 19^{ème} siècle.

Plus de 130 ans après la première déviation de Preixan, des études et un projet abouti donnèrent lieu à la deuxième déviation de la D118 qui fut inaugurée à la fin des années 1980.



Cette route partagea la plaine de Preixan. Lors des travaux, la municipalité d'Henri Cayrol eut la bonne idée d'imposer à l'Administration la création d'un passage sous la route qui serait emprunté par des riverains qui cultivent des terres à proximité.

De l'appellation route impériale, route royale, route nationale, il ne reste aujourd'hui que le nom de route départementale 118. Cette voie est entretenue par le département de l'Aude. Les siècles passent et l'on peut se réjouir de constater que nos élus du Conseil Général portent un intérêt particulier à cette route par le projet « Aude 2030 », qui procèdera à la mise 2x2 voies.

VIE LOCALE

ASSOCIATION

RUGBY à XIII

« Les Marcassins du Lauquet 13 » est une école de rugby qui existe depuis quatre ans maintenant, et qui, depuis l'année dernière, est en partenariat avec l'équipe de l'A.S. Preixan Lauquet XIII.

Depuis ce début de saison, les entraînements ont lieu sur le stade de Preixan le samedi de 10h30 à 12h00 et le mardi de 17h30 à 19h00 à l'annexe du stade de l'aiguille à Limoux.

Les enfants sont accueillis dès 4-5 ans. Les entraînements sont encadrés par des éducateurs diplômés par la Fédération Française de Rugby à 13. Des tournois et des rencontres avec d'autres clubs nationaux sont organisés.

Renseignements auprès du Président, M. Philippe Grassaud, au 06 47 37 44 43 ou sur place lors des entraînements.



*Le 16 septembre 2013,
est décédé M. Alain Troude.
Nous adressons à sa famille nos sincères
condoléances.*



Bienvenue au petit Paolo Rouquet, né le 12 septembre 2013 et félicitations à ses parents, Mme Barbara Moureux et M. Frédéric Rouquet.

ANIMATION

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

La journée de solidarité, que j'ai organisée le samedi 14 septembre 2013 au profit de l'Association des Greffés de Moelle Osseuse de Midi Pyrénées, a été une totale réussite. Cette journée particulière a eu ce succès grâce à vous tous, bénévoles, associations, commerçants, entreprises, généreux donateurs, et à vous tous qui avez répondu présents.

Félicitations aux trois grimpeurs amateurs, qui ont réalisé une belle ascension du Col de Pailhères.

Merci à Maman !
C'est grâce à toi que 150 personnes ont pu se retrouver autour d'une excellente paëlla.



Enfin, grâce à vous tous, ce fut une journée mémorable.

L'association se joint à moi pour vous remercier.

Cet élan de générosité fait chaud au cœur et permettra à l'association d'améliorer le quotidien des malades.

Encore une fois, un grand merci à vous tous !

Coralie Boyer

Monsieur JEAN Gérard
2 impasse des genêts
11 250 PREIXAN

Preixan, le 15 septembre 2013.

Chers amis,

Pour l'année 2014, je vous propose un voyage de 7 jours en Normandie du 11 au 17 mai 2014.

Vous trouverez le programme ci-après, proposé par l'Agence « Couchouron Voyages » d'Alzonne pour un prix de 1080 € par personne.

Si des personnes le souhaitent, je vous propose de régler la somme en 3 fois :

- Acompte de 350 € à l'inscription avec le bulletin-réponse ci-dessous,
- Acompte de 350 € le 30 janvier 2014,
- Le solde le 30 mars 2014.

Si vous avez des amis intéressés par ce voyage, vous pouvez les inviter.

Carte d'identité en cours de validité.

✂

BULLETIN RÉPONSE à retourner avant le 30 octobre 2013 à M. JEAN Gérard 11250 Preixan

Madame, Monsieur,
s'inscrit pour le voyage en Normandie du 11 au 17 mai 2014.

Nombre de personnes :

- Je verse un acompte de 350 € par personne :
- par chèque à l'ordre de « M. JEAN Gérard » ou en espèces.
- je réglerai le total en 3 fois.
- je réglerai le total en 1 fois le 30 mars 2014.

1^{er} jour : votre région – Blainville

Départ de votre localité en bus grand tourisme. *Déjeuner en cours de route.* Arrivée à Blainville en fin d'après-midi. Accueil par l'équipe du « Sénéquet ». *Apéritif de bienvenue puis dîner.*

2^{ème} jour : Bayeux – le Débarquement

À la rencontre de l'histoire : de Guillaume à Charles. Bayeux et visite du musée avec sa célèbre tapisserie retraçant les exploits de Guillaume le Conquérant. *Déjeuner au restaurant d'Arromanches.* Découverte du port artificiel destiné à ravitailler les troupes du débarquement, exemple des prouesses humaines et du génie technologique, point de départ de la grande épopée. Visite du **Musée du Débarquement** qui présente une exposition permanente devant les vestiges du port artificiel avec ses souvenirs vécus, ses plans en relief, ses maquettes animées, son diaporama et son film d'archives. En suivant les plages du débarquement, visite du **cimetière américain de Colville** et de la Pointe du Hoc.

3^{ème} jour : Île de Jersey

Superbe île anglo-saxonne. Traversée au départ de Granville ou Carteret. Saint-Hélier, la capitale. Temps libre pour profiter du shopping et des produits hors taxes. *Déjeuner au restaurant.* **Tour de l'île en bus avec chauffeur-guide** : la Baie de Saint Aubin, Saint Brelade et sa végétation méditerranéenne, la Baie de Saint Ouen, la Côte est avec la Baie de Sainte Catherine et le petit port de Gorey. (Plusieurs escales). En fin d'après-midi, embarquement à destination de la France. (Horaires en fonctions des heures de marées et de la houle).

4^{ème} jour : Mont Saint-Michel – Coutances

Le **Mont Saint-Michel**, site classé au Patrimoine Mondial. « Merveille de l'Occident » par l'originalité de son site et la beauté de son architecture, le Mont Saint-Michel est l'une des principales curiosités monumentales de France. Visite de l'Abbaye, chef d'œuvre de l'architecture occidentale. *Déjeuner au Village Vacances.* Visite guidée de Coutances, bâtie sur une colline enserrée entre deux ruisseaux, siège de l'évêché. Coutances fut jusqu'à la Révolution la Capitale du grand Baillage du Cotentin. C'est à une double fonction qu'elle doit l'importance et la qualité de son patrimoine.

5^{ème} jour : Cherbourg – La cité de la mer

Cherbourg et ses quatre ports. Visite de la cité de la mer, complexe scientifique, historique et ludique. Découverte de l'aventure de l'homme sous la mer, ... *Déjeuner au restaurant.* Retour par la Pointe de la Hague.

6^{ème} jour : Caen – Lisieux

Petit-déjeuner. Direction Caen, tour de ville panoramique avec votre accompagnateur. Déjeuner au restaurant. Lisieux, tour panoramique et visite de la cathédrale. Retour vers le Village Vacances.

7^{ème} jour : Blainville –Votre localité

Petit-déjeuner et retour vers votre localité. *Déjeuner en cours de route.* Arrivée chez vous en début de soirée.

Femme sérieuse et rigoureuse recherche heures de ménage, de repassage ou de garde d'enfants sur la commune de Preixan et ses environs.
Merci de contacter le 04.68.71.51.39 ou le 06.16.29.65.64.



COMMERCE

RESTAURANT « LE RELAIS DE PREIXAN »

Le Restaurateur, Christian FABRE, informe son aimable clientèle des actualités d'octobre 2013 :



Les jeudis
du Relais

Les formules habituelles au choix :

- ✓ à 8 € la part à emporter
- ✓ à 13,50 € dans le menu du midi (entrée, plat, dessert et vin compris)
 - 🕒 le 03 : Couscous
 - 🕒 le 10 : Poule au pot façon « Henri IV »
 - 🕒 le 17 : Jarretton de porc aux lentilles

soirée des vendanges

VENDREDI 18 OCTOBRE 2013

Le chef, Christian Fabre, vous propose un menu automnal :

- 🍂 Assiette de foie gras et sa compotée de raisin
- 🍂 Suprême de pintade aux raisins
- 🍂 Fromage
- 🍂 Dessert
- 🍂 Vins et café compris



Ambiance "New Orleans" avec "ROLLIVEANDSWING"

Ce duo de musiciens ariégeois, multi instrumentistes de grand talent vous feront redécouvrir les plus grands standards de la musique «Jazz»



À découvrir pour la première fois à Preixan !

Réservation : 04 68 26 35 54 ou 06 74 91 63 52



FERMETURE POUR **CONGÉS ANNUELS** DU RESTAURANT DU 19 AU 31 OCTOBRE 2013
RÉOUVERTURE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2013 ... AVEC LA NOUVELLE CARTE !

Preixan Infos Contacts :

MERCI de communiquer vos informations à la Mairie et/ou aux adresses suivantes avant le 20 de chaque mois : josiane.armero@orange.fr et patricia.dhumez@aliceadsl.fr

Preixan Infos, Bulletin d'informations de la commune de Preixan
Directeur de la publication : Daniel Barcelo, Maire
Conception et rédaction : Josiane Arméro, Patricia Dhumez, Joël Vidal
Tirage : 300 exemplaires en photocopie couleur